



CIRCULAIRE N° 4010 DU 30/05/2012

CIRCULAIRE	Informative	Administrative	Projet
OBJET	Dyslexie : formation d'une personne-relais par établissement		
DESTINATAIRE	Directions Centres PMS	Fondamental et secondaire Ordinaire et spécialisé	
RÉSEAU	Tous		
PÉRIODE	Année scolaire 2012-2013		
ÉMETTEUR	Cabinet de la Ministre de l'Enseignement obligatoire		
SIGNATAIRE	Marie-Dominique SIMONET		
CONTACTS	Jean-François Delsarte - 02/801.78.54 jean-francois.delsarte@gov.cfwb.be Didier Duray – 02/801.78.64 didier.duray@gov.cfwb.be		
DOCUMENTS À RENVOYER	NON		
DATE LIMITE D'ENVOI			
NOMBRE DE PAGES	2 pages		
MOTS-CLÉS	Dyslexie – personne-relais		

- A Madame et Messieurs les Gouverneurs des Provinces ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- A Mesdames et Messieurs les Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements de l'Enseignement obligatoire libre subventionné ;
- Aux directions des écoles fondamentales ordinaires et spécialisées organisées ou subventionnées par la Communauté française ;
- Aux chefs d'établissement d'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé organisé ou subventionné par la Communauté française ;
- Aux directions des Centres PMS.

Pour information :

- Au Service général de l'inspection;
- Aux associations de parents ;
- Aux Organisations syndicales représentant le personnel enseignant ;
- Aux organes de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs concernés.



Les apprenants dyslexiques possèdent de nombreux talents mais éprouvent des difficultés spécifiques et persistantes en lecture et écriture. L'école est là pour les accompagner et développer leurs talents.

L'an dernier, j'ai pris la décision de sensibiliser l'ensemble des équipes éducatives à la problématique de la dyslexie. Pour concrétiser cette volonté, j'ai demandé à l'IFC (Institut de formation en Cours de carrière) de mettre sur pied une formation d'une personne-relais DYSLEXIE par établissement ou implantation scolaire. Pour l'année scolaire 2011/2012, ce sont près de 785 personnes qui se sont inscrites à ces formations sur la dyslexie, soit 600 établissements qui ont délégué un membre du personnel ou plusieurs en vue de réaliser cet objectif.

Vu le succès rencontré et l'intérêt manifesté par d'autres établissements d'enseignement, le Conseil d'Administration de l'IFC propose une nouvelle série de formations de personnes-relais dès septembre prochain. Pour les personnes ayant déjà participé à la formation de base, un suivi de cette formation sera organisé l'année prochaine.

La mission première de cette personne-relais consiste à sensibiliser l'équipe éducative, à introduire des ressources et à impulser une dynamique d'école sur la question de la dyslexie. Les modalités de cette formation organisée par l'IFC seront disponibles sur le site de l'IFC à partir du 1er juin 2012 (www.ifc.cfwb.be, rubrique dyslexie : personnes-relais). Pour de plus amples renseignements, vous pouvez également contacter Mme Valérie BAFFREY à ce propos (valerie.baffrey@cfwb.be).

J'encourage votre équipe à rejoindre cette démarche.

Marie-Dominique SIMONET

Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale